



AVOCATS SANS FRONTIERES  
France



# PLAN D'ACTION 2013

[WWW.AVOCATSSANSFRONTIERES-FRANCE.ORG](http://WWW.AVOCATSSANSFRONTIERES-FRANCE.ORG)

*Avocats Sans Frontières France vous adresse ses  
meilleurs vœux pour l'année 2013 ainsi que ses sincères  
remerciements pour votre précieux soutien à son action.*

**Avocats Sans Frontières France  
est une association de solidarité  
internationale régie par la loi  
française du 1er juillet 1901.**

Elle a pour objet :

- De contribuer à l'application effective des droits de l'Homme, universellement reconnus en assurant la défense de toute personne privée de recours à un avocat libre et indépendant ;
- D'œuvrer partout où cela s'avère utile et nécessaire à l'instauration et au renforcement de l'Etat de droit, de l'institution judiciaire et spécialement du droit à bénéficier d'un procès équitable et d'une défense effective ;
- De défendre les avocats et défenseurs des droits de l'Homme victimes de menaces ou agressions de toute nature en raison de leur exercice professionnel.

- 1992 *Création du mouvement Avocats Sans Frontières en Belgique*
- 1998 *Création d'Avocats Sans Frontières France (ASF France)*
- 2004 *ASF France obtient le statut Consultatif Spécial auprès du Conseil Économique et Social de l'Organisation des Nations Unies*
- 2005 *En avril, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) accorde à ASF France le Statut Consultatif en reconnaissance pour ses activités en partenariat avec les acteurs locaux de pays francophones*
- 2005 *En septembre, ASF France est élue à la présidence des Organisations Internationales Non Gouvernementales du volet « Droits de l'Homme » auprès de l'OIF*
- 2008 *Lancement de l'Observatoire International des Avocats en partenariat avec le Conseil National des Barreaux, l'Ordre des Avocats de Paris, le Consejo General de la Abogacía Española et le Consiglio Nazionale Forense*
- 2009 *Lancement du Réseau Avocats Sans Frontières [www.asf-network.org](http://www.asf-network.org)*

**Avocats Sans Frontières France - 8 rue du prieuré 31000 Toulouse -FRANCE**  
tel. : +33 (0)5 34 31 17 83 - fax. : +33 (0)5 34 31 17 84  
[info@avocatssansfrontieres-france.org](mailto:info@avocatssansfrontieres-france.org)

**WWW.AVOCATSSANSFRONTIERES-FRANCE.ORG**

Association Avocats Sans Frontières France  
Régie par la loi du 1er juillet 1901 sur les associations  
N° SIRET : 420 273 203 00042 \_ N° APE : 9499 Z

## SOMMAIRE

### *PROJETS EN ASIE*

- \* LAOS // RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU BARREAU ET DES AVOCATS 4
- \* CAMBODGE // DÉFENSE DES VICTIMES DES KHMERS ROUGES DEVANT LES CETC 5

### *PROJETS EN AFRIQUE*

- \* CAMEROUN // DIGNITÉ EN DÉTENTION (DIDE) 6
- \* NIGERIA // LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT (SAVING LIVES - SALI) 7
- \* TUNISIE // RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DE L'ISPA 8

### *RÉSEAU AVOCATS SANS FRONTIÈRES*

- \* RENFORCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS AVOCATS SANS FRONTIÈRES 9

### *NOUVEAUX PROJETS*

- \* MALI // RESPECT DES DROITS DES PERSONNES PRIVÉES DE LIBERTÉ 10
- \* NIGERIA // NOUVEAU PROJET DE LUTTE CONTRE LA TORTURE 11

### *LA FORMATION CONTINUE*

12

## PROJETS EN ASIE

# LAOS // RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU BARREAU ET DES AVOCATS

L'objectif de ce projet est de participer au renforcement de la profession d'avocat en République Démocratique Populaire Lao

### RÉSULTATS ATTENDUS :

- **Renforcement institutionnel du barreau : définition du cursus de formation initiale et partage d'expérience avec des barreaux français.**
- **5 à 10 avocats Laos sont formés** aux méthodes pédagogiques pour leur permettre de mettre en place des formations de façon autonome.
- **Formation chaque année d'une nouvelle promotion d'élèves** à la profession d'avocats sur une période de 3 ans.
- **Formation annuelle de 20 à 30 élèves avocats (soit de 60 à 90 élèves au total) sur les droits de la défense, les instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme et les règles d'un procès équitable.**



Partenaires du projet : l'Association du Barreau du Laos et le Ministère de la Justice Laotien ; avec le soutien financier de l'Ambassade de France au Laos et le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes



4

L'Association du Barreau laotien souhaite mettre en place des services juridiques de qualité et effectif au bénéfice de la population, mais manque de moyens financiers et humains (seulement 159 avocats dans le pays). C'est ainsi qu'est née l'idée d'une collaboration avec ASF France.

Après trois premières années axées sur la formation initiale des avocats, les actions se poursuivent et s'étendent afin de renforcer le mécanisme de coordination interministériel du plan de réforme adopté par le gouvernement Lao pour la construction progressive d'un Etat de droit au d'ici à 2020.

### PERSPECTIVES EN 2013

- **Définition du cursus de formation initiale des avocats :** 2 ateliers de conception des cursus de formation.
- **Développement d'un pool de formateurs et formation de jeunes avocats :**
  - 1 session de formation de formateurs
  - 3 modules de formation destinés aux élèves avocats. Ces formations s'intègrent dans le programme de la formation initiale des avocats
- **Appui institutionnel au Barreau :** échange d'expérience entre le Barreau du Laos et un barreau français.

## PROJETS EN ASIE

# CAMBODGE // DÉFENSE DES VICTIMES DES KHMERS ROUGES DEVANT LES CETC

Une équipe d'avocats cambodgiens et internationaux a été constituée afin d'assurer la défense des parties civiles devant les Chambres Extraordinaires créées au sein des Tribunaux Cambodgiens

### RÉALISATIONS À CE JOUR :

- **procès n°1** : l'équipe a assuré la défense de **28 parties civiles** sur un total de 90 au procès de Duch, directeur du centre de détention S.21, responsable de la mort de plus de 12 000 personnes, condamné à la prison à perpétuité le 3 février 2012.
- **procès n°2** : l'équipe assure aujourd'hui la **défense de 1140 parties civiles** sur un total de 3867 au procès de 4 anciens hauts responsables (Ieng Sary, *ancien ministre des affaires étrangères*, Ieng Thirith, *ex-ministre des affaires sociales*, Nuon Chea, *ancien premier ministre* et Khieu Samphan, *ancien chef d'Etat*).



Partenaires du projet : l'Association du Barreau du Cambodge et le Ministère de la Justice Cambodgien ; avec le soutien financier de L'Agence Française de Développement et le Cabinet du Premier Ministre



Ce tribunal mixte a été créé afin de juger les responsables des crimes commis sous le régime des Khmers Rouges entre 1975 et 1979, qui a fait plus d'1.7 millions de morts. Premier tribunal *ad hoc* à avoir permis aux victimes de participer directement au procès en se constituant parties civiles, il constitue une avancée dans le domaine de la justice pénale internationale. L'équipe, intervenant à titre bénévole, travaille aux côtés d'autres groupes d'avocats cambodgiens et internationaux pour obtenir une justice équitable et faire entendre la voix des victimes.



### PERSPECTIVES EN 2013

- Constitution des dossiers des parties civiles.
- Information aux victimes sur les enjeux et le déroulement du procès.
- Préparation des auditions des parties civiles.
- Défense des parties civiles, 1140 à ce jour, du procès n°2

## PROJETS EN AFRIQUE

# CAMEROUN // DIGNITÉ EN DÉTENTION (DIDE)

L'objectif est d'accroître la connaissance et le respect des règles et garanties minimales dues à la personne privée de liberté au sein du monde carcéral camerounais.

### RÉALISATIONS À CE JOUR :

- 80 acteurs judiciaires des régions de Bamenda et Ngaoundéré ont été formés aux règles minimales garanties aux personnes privées de liberté.
- 5 visites de prisons sur les sites de Bamenda, Doula, Ngaoundéré et Yaoundé :
  - consultations juridiques pour les détenus .
  - 4000 flyers de sensibilisation ont été distribués
  - collage d'affiches sur les droits des détenus
  - diverses démarches entreprises auprès des autorités
- 300 détenus parmi les plus vulnérables bénéficient d'une assistance judiciaire gratuite.
- 40 personnes en détention administrative en garde à vue ont été libérées



Partenaires du projet : ASF Cameroun et le Barreau du Cameroun ; avec le soutien financier de l'Union Européenne



Au sein d'un système judiciaire déjà en difficultés (manque de moyens, de ressources humaines, de culture du respect des droits, ou du fait d'une corruption banalisée), le monde carcéral camerounais est dans une situation inquiétante.

Selon les chiffres fournis par l'Etat Camerounais au Comité de lutte contre la torture des Nations unies en mars 2010, il y aurait dans les prisons camerounaises, sur un total de 23 196 détenus, 14 265 prévenus en attente de jugement pour 8 931 condamnés. L'action menée sur proposition d'ASF Cameroun vise donc à informer les détenus de leurs droits et sensibiliser les professionnels au respect des droits fondamentaux des détenus, afin de garantir leur meilleur respect.

### PERSPECTIVES EN 2013

- **Organisation des sessions de formation** auprès des différents acteurs du monde carcéral sur les 4 sites de Bamenda, Doula, Ngaoundéré et Yaoundé : personnel pénitencier, officiers de police judiciaire, magistrats, avocats, greffes
- **Organisation des actions d'information et de sensibilisation** auprès des personnes détenues sur leurs droits et garanties lors des visites de prison.
- **Poursuite de l'assistance judiciaire gratuite** auprès des détenus les plus vulnérables. 300 nouveaux cas envisagés.

## PROJETS EN AFRIQUE

# NIGERIA // LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT (SAVING LIVES - SALI)

L'objectif est de réduire le nombre de personnes encourant la peine de mort, condamnées à mort lors d'un procès, ou définitivement condamnées à la peine de mort.

### RÉALISATIONS À CE JOUR :

- **27 détenus** condamnés à mort ont bénéficié d'une assistance judiciaire gratuite
- **22 avocats** ont été formés à la stratégie judiciaire du projet et au suivi de dossiers sur la peine de mort
- **90 représentants** des autorités fédérales et de la société civile ont été sensibilisés sur la thématique lors de la conférence de lancement
- **93 représentants** des autorités exécutives, parlementaires et judiciaires au niveau fédéré ont été sensibilisés sur la thématique de la peine de mort



Partenaires du projet : National Human Rights Commission, Nigeria Bar Association, Access to Justice ; avec le soutien financier de l'Union Européenne, de l'Agence Française e Développement et le Gouvernement des Pays-Bas



Government of the Netherlands

Le Nigeria est un des plus grands pays d'Afrique où la peine de mort est encore utilisée et légalement autorisée.

Un moratoire a cependant été imposé en 2004 sur les recommandations d'un groupe de travail sur la peine de mort mis en place par l'ancien Président Obasanjo. Il devait être la 1<sup>ère</sup> étape vers l'abolition de la peine de mort. Pourtant, le nombre des détenus dans les couloirs de la mort ne cesse d'augmenter.

Les personnes risquant la peine de mort, mais également la société civile et les différents acteurs, et notamment les acteurs judiciaires, ne sont pas informés sur la thématique de la peine de mort. Aussi, des prisonniers sont envoyés dans les couloirs de la mort sans aucune garantie légale.

### PERSPECTIVES EN 2013

- **Activités de sensibilisation et ateliers** destinés aux organisations de la société civile, aux acteurs politiques et judiciaires, ainsi qu'aux policiers et personnels pénitentiaires
- **Ateliers juridiques** pour les avocats -relais fournissant de l'aide judiciaire aux détenus afin qu'ils échangent leurs expériences et amélioration de leurs pratiques
- **Aide judiciaire gratuite** aux détenus encourant la peine de mort et aux condamnés à mort
- **Organisation de campagnes de communication** et de plaidoyer sur la thématique de la peine de mort

## PROJETS EN AFRIQUE

# TUNISIE // RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES DE L'ISPA

**Renforcement des capacités institutionnelles de l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocat (ISPA)**

### RÉSULTATS ATTENDUS :

- **Proposer une organisation administrative et financière de l'ISPA** (meilleure gestion, et indépendance pédagogique)
- **Mettre en place un dispositif de sélection des formateurs et de formation de formateur** (nouveaux outils et supports pédagogiques, actions de formation)
- **Procéder à une révision complète du programme de formation initiale** (en orientant davantage la formation vers la pratique)
- **Élaborer un plan d'action visant le développement de la formation continue des avocats** (analyse des besoins, formulation de propositions, élaboration d'un plan d'action)
- **Favoriser les axes de coopération internationale de l'ISPA avec d'autres instituts de formation des avocats** (échange de bonnes pratiques, stages à l'étranger)

Avocats Sans Frontières France, en consortium avec ERAGE (Ecole Régionale des Avocats du Grand-Est), HEDAC (Haute Ecole des Avocats Conseil) et SOGES S.p.A. (Entreprise italienne dans l'assistance technique aux acteurs publics et privés), a obtenu un marché de la Commission Européenne visant à fournir une assistance technique pour le renforcement des capacités institutionnelles de l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocat (ISPA) en Tunisie.



### PERSPECTIVES EN 2013

Marché entièrement financé par l'Union Européenne, Délégation à Tunis, à travers l'Unité de Gestion de Projet - UGP

Consortium : ASF France, ERAGE, HEDAC, SOGES



Commencée en février 2012, l'action a d'abord consisté à mettre en place le cadre de réalisation des résultats attendus. Elle va, en 2013, atteindre la vitesse de croisière pour parvenir aux 5 objectifs assignés à ce marché.

## RÉSEAU AVOCATS SANS FRONTIÈRES

### RENFORCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS AVOCATS SANS FRONTIÈRES

[www.asf-network.org](http://www.asf-network.org)



Crée en 2009, avec le soutien de la Fondation Clifford Chance, le Réseau Avocats Sans Frontières vise au développement et au renforcement des associations ASF par un partage d'outils et d'expériences, une coordination des interventions et une meilleure visibilité des actions ASF au bénéfice des plus vulnérables.



RDC : Défense des familles de F.Chebeya et F.Bazana, assassinés, ainsi que de l'ONG "la Voix des Sans Voix"



Pakistan : manifestation pour la libération de Asia Bibi, mai 2011

Avec le soutien de Clifford Chance

**C L I F F O R D**  
**C H A N C E**

### REALISATION A CE JOUR

Aujourd'hui, 16 associations nationales font partie du Réseau ASF : Brésil, Cameroun, Colombie, Congo, France, Guinée, Italie, Mali, Mauritanie, Pays-Bas, Pérou, République Démocratique du Congo, Sénégal, Suède, Suisse et Togo.

Ces 16 ASF ont :

- Adopté une charte éthique commune
- Organisé des activités de renforcement de leurs membres - formation au montage et à la gestion de projets, formation de formateurs, formation à la défense d'urgence.
- Assuré la défense de défenseurs des droits de l'Homme dans une 10<sup>aine</sup> de cas
- Mis en place 5 micro projets au bénéfice des plus vulnérables (Brésil, Colombie, Congo, Mauritanie, Togo)
- Organisé plusieurs conférences internationales sur la coopération, la solidarité et la justice pénale internationales

### PERSPECTIVES EN 2013

- Défense d'urgence des défenseurs des droits de l'Homme (journalistes, responsables d'ONG, avocats, syndicaliste, etc.)
- Poursuite du renforcement des membres
- Développement de nouveaux projets au profit des plus vulnérables
- Conférence et plaidoyer sur les droits de l'Homme, la justice pénale internationale et la solidarité internationale

## NOUVEAUX PROJETS

# MALI // RESPECT DES DROITS DES PERSONNES PRIVÉES DE LIBERTÉ

Accroître la connaissance et le respect des règles et garanties minimales dues à la personne détenue au sein du monde carcéral malien

### ACTIVITÉS PRÉVUES :

- Consultations juridiques gratuites dans les prisons
- Formations des acteurs judiciaires à la procédure pénale et aux droits des personnes privées de liberté.
- Table-rondes à l'attention des autorités judiciaires



Partenaires du projet : ASF Mali ; avec le soutien financier de l'Union Européenne



*Ce projet, prévu pour commencer en 2012, a connu un retard important en raison des bouleversements politiques intervenus au Mali en 2012 et de la situation sécuritaire dans le pays.*

*Il sera finalement lancé en 2013 avec le soutien financier de l'Union Européenne.*

*Le projet couvrira les régions de Bamako, Kati et Kayes à la suite d'un 1<sup>er</sup> projet ayant couvert les régions de Koulikouro, Ségou et Sikasso.*

Les centres de détention maliens sont souvent surpeuplés, la majorité des détenus étant en attente de procès, n'ayant ni avocat ni même parfois de dossiers.

Le Mali compte seulement 275 avocats, dont l'immense majorité exercent dans la capitale, pour près de 14 millions d'habitants. Malgré la loi du 24 août 2001 portant création du système d'aide judiciaire, actuellement aucun système effectif d'aide judiciaire n'existe. Par conséquent les populations défavorisées ne peuvent pas avoir accès à un avocat pour assurer leur défense ou leur dispenser un conseil juridique.

### PERSPECTIVES 2013

- 1000 détenus sensibilisés à leurs droits
- 100 acteurs judiciaires formés aux règles minimales garantissant les droits des détenus
- 100 acteurs judiciaires ont participé à des tables-rondes sur les conditions de détention au Mali

## NOUVEAUX PROJETS

# NIGERIA // NOUVEAU PROJET DE LUTTE CONTRE LA TORTURE

### Promotion de la Convention des Nations Unies contre la Torture - CAT

Ce nouveau projet vise à étendre les résultats du premier en promouvant la connaissance et la mise en œuvre des principes de la Convention des Nations Unies contre la Torture ainsi que des mécanismes régionaux et nationaux de défense des droits de l'Homme.

#### RESULTATS ATTENDUS :

- 700 détenus bénéficieront d'une assistance judiciaire gratuite
- 240 acteurs judiciaires formés à la CAT
- 240 avocats formés à la procédure de droit nigérian (FHR) permettant de relever les violations manifestes des droits de l'Homme
- 500 étudiants d'écoles de police formés aux principes de la CAT
- 350 représentants de la société civile nigériane sensibilisés aux questions de la torture



Partenaires du projet : National Human Rights Commission et Access to Justice



Un 1er projet de lutte contre la torture a été mené au Nigeria (2009-2012).

Son bilan :

- ▶ **Assistance judiciaire**  
Cas suivis : 419  
Procédure réussie pour la reconnaissance d'une violation des droits de l'Homme : 20  
Dommages et intérêts accordés : 11  
Mise en liberté sous caution : 51  
Libérés : 33
- ▶ **Formations acteurs judiciaires**  
237 acteurs judiciaires formés
- ▶ **Sensibilisation**  
157 leaders communautaires et représentants de la société civile formés

Bien que le Nigeria ait ratifié la CAT en 2001, de nombreux obstacles demeurent à son application effective, en raison des carences du système judiciaire, tant au niveau des enquêtes de police, des services d'aide juridictionnelle, des abus des procédures, ou encore de l'acceptation par les juridictions des aveux forcés comme mode de preuve. Les règles de la CAT sont peu connues par les acteurs judiciaires. Et les recours juridique nationaux et régionaux sont souvent ignorés.

En renforçant les capacités des acteurs judiciaires à utiliser la CAT, ainsi que les recours offerts par le droit national et international, le projet vise à réduire et à stigmatiser l'utilisation de la torture par les agents publics. Il entend promouvoir une jurisprudence exemplaire pouvant rejaillir de manière plus large sur l'appareil judiciaire du Nigeria.

**Les financements permettant la mise en œuvre du projet sont encore recherchés.**

# CALENDRIER DES FORMATIONS 2013

- **La défense pénale internationale**

10-11-12-13 avril à Paris

- **L'intervention d'urgence**

20-21-22 juin à Paris

- **Les systèmes régionaux de protection des droits de l'Homme**

10-11-12 octobre à Paris

- **Développer ses stratégies de défense : les outils internationaux, une ressource pour l'avocat**

21-22-23 novembre à Paris

- **Formation de formateurs (renforcement)**

date à définir (prévue 1er semestre 2013)

**Renseignements et inscription :**

[formations@avocatsansfrontieres-france.org](mailto:formations@avocatsansfrontieres-france.org)

tel. +33 (0)5.34.31.17.83

fax. +33 (0)5.34.31.17.84

<http://avocatsansfrontieres-france.org>

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
l m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	l m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	l m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	l m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30

MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
l m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	l m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	l m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	l m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
l m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	l m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	l m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	l m j v s d 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31